

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 FEVRIER 2014 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Christophe DIELEN, Nadine DUMAIRE, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, Fabienne MASSANO, Christelle ORAND.

Absents excusés: Robert DEYGAS donne pouvoir à Gérard MONTALON, Luc RODET donne pouvoir à Fabienne MASSANO, Raphaël SOTON.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 07 janvier 2014.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS et APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

BUDGET COMMUNAL

Monsieur Ludwig MONTAGNE, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune étudié par la commission des finances.

Les totaux, conformes aux comptes de gestion du Percepteur, sont les suivants :

Section de fonctionnement	Recettes de l'exercice	1 235 557,06 €
	Dépenses de l'exercice	1 000 751,17 €
	Excédent de fonctionnement 12 :	61 528,99 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice	355 760,61 €
	Dépenses de l'exercice.....	359 368,84 €
	Déficit d'investissement 12 :	175 762,12 €
Résultat global de clôture 2013	+ 116 964,53 €

Le Conseil Municipal vote également l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 qui s'élève à 296 334,88 €.

La répartition s'effectue de la façon suivante :

pour 180 000 € en section d'investissement au compte 1068

pour 116 334,88 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur ligne

002)

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2013 du service public d'assainissement, conforme au compte de gestion, se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes de l'exercice.....	115 187,62 €
	Dépenses de l'exercice.....	74 965,78 €
	Excédent de fonctionnement 2012...	28 120,85 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice.....	937 366,14 €
	Dépenses de l'exercice.....	755 178,98 €
	Déficit d'investissement 2012.	156 314,55 €
Résultat global de clôture 2013	+ 94 215,30 €

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 68 342,69 € est affecté en intégralité en section d'exploitation au c/002 – report à nouveau créditeur.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

DEGATS D'ORAGES DU 23 OCTOBRE 2013 – TRAVAUX URGENTS CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'urgence suite aux dégâts d'orages du 23 octobre 2013, il a été réalisé une consultation selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés Publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 27 janvier 2014 à 12h00. Trois entreprises ont remis leurs offres dans les délais.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le lundi 27 janvier 2014 à 17h00, puis d'une analyse des offres par le cabinet SED – 17, place du Champ de Mars – 26 400 GRANE, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché de travaux au profit de l'entreprise EIFFAGE Isardrôme pour la somme de 87 510,00 € HT, soit 105 012,00 € TTC.

ASSB FOOT - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Alain BALANDRAS, Président de l'ASSB Foot concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle suite à l'impossibilité d'utiliser le stade principal depuis les inondations d'octobre 2013 et l'absence de recettes. De ce fait, le Club rencontre actuellement des problèmes de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'ASSB Foot et le versement par anticipation de sa subvention annuelle 2014 sur la base de l'année 2013, soit 762 € et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de 962 € au bénéfice de l'ASSB Foot et signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- La rétrocession de la parcelle ZR 154 par l'Immobilière de la Vallée du Rhône
- Le tableau des permanences de la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014
- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- L'avancée de l'aménagement du local technique
- Les travaux d'éclairage au hameau de Villeneuve
- Distribution du Saint Barth'infos : les 15 et 16 février 2014
- La prochaine réunion PLU est prévue le lundi 10 février 2014 à 18h30
- La prochaine réunion finances aura lieu le samedi 22 février 2014 à 9h.
- Le rendez-vous avec Mme Emilie BLACHON, ACFI le 18 février 2014.
- Demande de mise à disposition d'une salle par une association

La liste des fêtes et manifestations du mois de Février 2014 est distribuée aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE